

3A

Société en nom collectif au capital de 12 500 euros
Siège social : 32, rue de NANTES
53230 COSSE LE VIVIEN
977 952 688 RCS LAVAL

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente octobre,
Au siège social,

Les soussignées :

- Madame Denise Pierrette Simone GAULLIER, née GILLOIR,
demeurant à SAINT GREGOIRE (35760) – 15, boulevard Robert SCHUMAN,
- Madame Orphée Aline Jane Andrée BEUCHER,
demeurant à COSSÉ LE VIVIEN (53) – 32, rue de Nantes,

Agissant en qualité de cogérantes de la société 3A, société en nom collectif au capital de 12 500 euros, ayant son siège social 32, rue de NANTES, 53230 COSSE LE VIVIEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 952 688 RCS LAVAL,

Font les déclarations et constatations suivantes :

- suivant acte sous signature privée en date à COSSE LE VIVIEN du 30 octobre 2023, Madame Orphée BEUCHER a cédé à Monsieur François BREHIN Trois (3) parts sociales de 100 euros chacune lui appartenant dans la Société,
- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de cette cession, l'article 8 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,
- en conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL : nouvelle mention

"Le capital social est fixé à la somme de **DOUZE MILLE CINQ CENT (12 500) EUROS**.

Il est divisé en **cent vingt-cinq (125) parts sociales de vingt (100) euros chacune, numérotées de 1 à 125 inclus**, attribuées aux associés en proportion de leurs droits consécutivement à leurs apports et à la cession de parts sociales intervenue, ainsi qu'il suit :

- Madame Denise GAULLIER,
à concurrence de soixante-quinze parts, ci 75 parts
numérotées de 1 à 75 inclus,

DG

OB

- Madame Orphée BEUCHER,
à concurrence de soixante-quinze parts, ci 47 parts
numérotées de 76 à 122 inclus,
- Monsieur François BREHIN,
à concurrence de trois parts, ci 3 parts
numérotées de 123 à 125 inclus,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit cent vingt-cinq parts, ci..... 125 parts

- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 30 octobre 2023, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, elles constatent que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 30 octobre 2023, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, les cogérantes ont dressé le présent procès-verbal qu'elles ont signé après lecture.

Mme Denise GAULLIER
Cogérante associée



Mme Orphée BEUCHER
Cogérante associée

